

Complémentaires santé ; UFC Que Choisir dénonce des augmentations de tarifs qui seraient abusives

et souhaite favoriser la concurrence, arme absolue contre l'inflation.



Complémentaires santé ; UFC Que Choisir dénonce des augmentations de tarifs qui seraient abusives

S'il est difficile de comparer couvertures et tarifs des nombreuses complémentaires santé sur le marché tant les conditions, options, exclusions, limitations de garanties varient, il est facile de comparer les évolutions tarifaires d'un organisme d'une année à l'autre. C'est ce qu'a fait l'UFC Que Choisir qui publie le résultat de son enquête, ce mercredi 12 février.

Pour l'UFC Que Choisir, le constat est clair : si 10 % des assurés répondants ont vu leur cotisation augmenter de moins de 1,9 % en 2020, les 10 % les moins bien lotis ont subi une inflation supérieure à 12,5 %, qui dépasse même dans plusieurs cas 35 % ! Alors que tous les organismes complémentaires connaissent le même environnement (hausse des dépenses de santé liées notamment au vieillissement de la population, 100 % santé), les écarts de pratique entre professionnels sont béants..

Pour estimer l'inflation subie par les consommateurs en 2020 pour leur assurance santé, l'UFC-Que Choisir a lancé un appel à témoignages pour recueillir des avis d'échéance 2019 et 2020. Ce sont ainsi près de 500 contrats qui ont pu être étudiés, émanant de 86 organismes complémentaires différents. Cette base de données significative met en évidence que l'inflation médiane est de 5 % en 2020, bien au-delà des 3 % annoncés par certains professionnels, et davantage qu'en 2019 (+ 4 %). Sur les contrats étudiés (qui peuvent couvrir plusieurs personnes), c'est ainsi un surcoût médian de plus de 80 € qui sera supporté par les assurés. L'inflation annuelle dépasse même 150 € pour 20 % des contrats étudiés !

La résiliation a tout moment une arme contre l'inflation des tarifs

Devant de tels écarts de pratique tarifaire entre organismes, la résiliation à tout moment obtenue pour les assurances multirisques habitation et automobile, doit être appliquée aux contrats santé le plus tôt possible selon l'UFC .

autre argument : **A garanties égales, les nouveaux clients payent souvent moins que les anciens en profitant de promo,**

En donnant aux assurés la possibilité de changer de contrat quand ils le souhaitent, après une première année d'engagement, cette mesure leur permettra de choisir le contrat le plus adapté à leurs besoins et à leur budget. Ils joueront ainsi leur rôle de régulateur du marché, et permettront, par cette concurrence ravivée, une baisse des prix. Alors que la loi renvoie à un décret la date d'entrée en vigueur de la mesure, l'UFC-Que Choisir exhorte le gouvernement à appliquer au plus tôt la résiliation à tout moment, sans attendre la date butoir du 1er décembre 2020.

De nombreux sites comparateurs de mutuelles sont en ligne, mais la plupart sont liés avec certains organismes dits partenaires . En janvier, UFC Que Choisir s'est livrée à une étude comparative détaillée auprès des acteurs les plus importants sur le marché des complémentaires santé.

Une étude controversée, des chiffres exagérés

Selon Albert Lautmann, directeur général de la Fédération nationale de la Mutualité Française. qui s'exprimait sur Europe 1 ce mercredi matin, "Je suis persuadé que cette étude a tendance à exagérer la hausse des complémentaires santé parce que la méthode choisie n'est pas exhaustive", a-t-il réagi précisant à propos de la concurrence que "le marché s'est structuré autour de tarifs en fonction de l'âge". Selon lui, l'étude ne peut donc pas être correcte, puisqu'il existe des variations de tarifs liées à l'âge. "Cela donne le sentiment que les tarifs augmentent plus que la réalité."